

---

## Communiqué de presse

### **AFME : Les marchés des actions et des produits hybrides offrent une solution à la recapitalisation des entreprises européennes suite à la COVID-19**

19 janvier 2021

---

*Un rapport de l'Association des marchés financiers en Europe (AFME) et PwC révèle qu'un déficit de fonds propres pouvant atteindre 600 milliards d'euros fait peser une menace sur la reprise économique en Europe malgré les importantes mesures de soutien mises en œuvre par les autorités publiques et les capitaux privés mis à disposition à travers l'Europe pour soutenir les économies pendant la pandémie. L'AFME appelle la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures pour soutenir les marchés des actions et marchés hybrides européens et pour élargir les possibilités de financement des entreprises afin de favoriser la reprise économique en Europe.*

Dans un rapport publié ce jour (le 19) en partenariat avec PwC, l'AFME avertit que l'Europe devra combler un déficit de 450 à 600 milliards d'euros <sup>1</sup>de fonds propres afin d'empêcher les faillites d'entreprise et les pertes d'emplois généralisées, à mesure que les aides publiques consenties au cours de la crise de la COVID-19 diminueront. Le rapport **Recapitaliser les entreprises européennes après la COVID-19** révèle qu'en dépit du soutien apporté par les gouvernements et le secteur privé depuis le début de la pandémie, 10 % des sociétés européennes disposent de réserves de trésorerie suffisantes pour six mois seulement. L'association professionnelle paneuropéenne appelle les autorités à explorer et à développer de nouvelles mesures à court terme pour soutenir les marchés des actions et marchés hybrides européens et accélérer l'Union des Marchés des Capitaux pour aider à financer la reprise. L'AFME avertit qu'en l'absence de mesure urgente, un pic d'insolvabilité pourrait commencer dès ce mois et compromettre les perspectives de reprise de l'UE.

Le rapport repose sur des entretiens avec des entreprises et des investisseurs du secteur privé de tout le continent européen afin de proposer des solutions au nouveau déficit de financement en Europe. Les conclusions révèlent que de nombreuses entreprises de taille intermédiaire et PME ne souhaitent pas abandonner le contrôle de leur activité, mais sont prêtes à payer une prime pour ne pas diluer leurs droits de vote, ainsi qu'à distribuer une part des bénéfices aux investisseurs. Les instruments hybrides sont parfaitement adaptés pour répondre à ces besoins. Afin de renforcer les marchés de capitaux pour soutenir les entreprises au cours de la phase de reprise, l'AFME présente les recommandations suivantes :

- Proposer un nouvel instrument hybride à l'échelle de l'UE, conçu spécifiquement pour le secteur des entreprises. Il pourrait prendre la forme d'un nouvel instrument privilégié, et compatible avec les aides d'État, afin d'accroître la liquidité. Idéalement, il pourrait être développé pour répondre aux objectifs d'investissement social afin de susciter au mieux l'intérêt des investisseurs.
- Développer les programmes de soutien à la relance existants à l'échelle de l'UE, tels que le Fonds de garantie européen du FIE, en les adaptant aux besoins des PME, en particulier des plus petites entreprises.
- S'inspirer des bonnes pratiques des États membres en matière d'instruments hybrides, et faire connaître la gamme d'instruments des marchés de capitaux disponibles aux entreprises à capitalisation moyenne et aux PME qui ne sont pas toujours au fait de ces possibilités.

---

<sup>1</sup> À l'exclusion de tous fonds propres fournis par les banques de développement de l'UE.

- Explorer la possibilité d'utiliser davantage d'instruments innovants, tels que les actions à double catégorie pour répondre aux préoccupations des entreprises en matière de contrôle, ainsi que les échanges de créances contre des actions pour réduire l'effet de levier.
- Recalibrer les règles relatives aux aides d'État en cas de crise systémique.
- Accélérer les mesures d'investissement en capital dans le cadre du projet d'Union des Marchés des Capitaux.

Adam Farkas, Président Directeur Général de l'AFME, a déclaré :

« Alors que la dette supplémentaire et le soutien de l'État ont permis le sauvetage à court terme des entreprises à travers l'Europe, nous devons maintenant aller au-delà du financement provisoire de court terme et nous concentrer sur le processus de remise sur pied et de relance à long terme.

Alors que les entreprises européennes s'efforcent de se remettre de la crise économique, d'autres types et sources de financement seront nécessaires pour les aider à atténuer le poids croissant de leur dette tout en leur permettant d'investir dans leur avenir. C'est là que les marchés des produits hybrides et des actions peuvent jouer un rôle clé pour soutenir la reprise en Europe.

L'ampleur du défi appelle à une action urgente. Avec un déficit pouvant atteindre 600 milliards d'euros qui menace la relance de l'Europe, nous appelons les décideurs politiques à travailler avec le secteur privé aux niveaux national et européen pour mettre en œuvre des solutions permettant de garantir que les entreprises de taille intermédiaire et les PME en particulier disposent des ressources nécessaires pour se redresser après la crise de la COVID-19 ».

*Nick Forrest, directeur du cabinet de conseil économique de PwC, a déclaré :*

« La crise de la Covid-19 risque de marquer durablement les économies européennes. Il est donc essentiel de restaurer les fonds propres des entreprises européennes pour leur permettre de stimuler l'investissement, l'innovation et la croissance.

Le retrait des aides gouvernementales et la révocation anticipée des mesures de confinement liées à la Covid grâce à la réussite du programme de vaccination signifient que le moment est venu de mettre en place une capacité financière suffisante en matière de capitaux propres et de capacité financière hybride, ainsi que l'infrastructure nécessaire pour stimuler la reprise de l'économie européenne. »

– Fin du communiqué –

**Contacts au sein de l'AFME**

Patricia Gondim

Responsable par intérim des relations presse

[patricia.gondim@afme.eu](mailto:patricia.gondim@afme.eu)

+44 (0)20 3828 2747

**Remarques :**

1. L'AFME (Association for Financial Markets in Europe, Association des les marchés financiers en Europe) défend le renforcement des marchés de capitaux européens pour des marchés équitables, ordonnés et efficaces. L'AFME joue le rôle de chef de file dans la promotion des intérêts de tous les participants au marché. L'AFME est le porte-parole de tous les marchés financiers de gros européens et mondiaux. Parmi ses membres figurent des banques internationales et des banques qui exercent leurs activités dans toute l'UE ainsi que des banques régionales, des courtiers, des cabinets d'avocats, des investisseurs et d'autres acteurs des marchés financiers. L'AFME est partie à une alliance mondiale avec la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA) aux États-Unis et l'Asia Securities Industry and Financial Markets Association (ASIFMA), par le biais de la GFMA (Global Financial Markets Association). Pour des informations complémentaires, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'AFME : [www.afme.eu](http://www.afme.eu).
2. Suivez-nous sur Twitter [@AFME\\_EU](https://twitter.com/AFME_EU)
3. Principales caractéristiques de l'action privilégiée Covid-19 proposée :
  - Un dividende privilégié fixe peu élevé afin de fournir aux investisseurs un peu de certitude quant aux flux de trésorerie.
  - Le dividende privilégié pourrait être combiné à un élément de participation aux bénéfices croissant (reposant sur un système de montée en puissance) qui permettrait aux investisseurs d'en tirer un avantage et inciterait les entreprises à rembourser ces actions plus tard (offrant aux investisseurs un mécanisme de sortie).
  - À l'instar d'une action privilégiée classique, cet instrument n'impliquerait pas de droits de vote pour répondre à la réticence des entreprises à céder le contrôle, tout au moins à court terme.
  - Afin d'inciter les entreprises à prendre les mesures appropriées pour restaurer leur rentabilité le plus rapidement possible, cet instrument pourrait, après un certain laps de temps, être convertible en action, ou conférer aux investisseurs la possibilité d'avoir leur mot à dire sur la gestion de l'entreprise s'ils investissent à long terme.
  - Pour inciter les investisseurs, l'investissement pourrait être déductible d'impôt ou exonéré d'impôt sur les plus-values au cours des 5 premières années.
4. Les propositions complètes adressées à la Commission et aux États membres pour accélérer la recapitalisation au sein de l'UE sont les suivantes :
  - **Déployer un instrument de recapitalisation Covid-19** : convenir d'un instrument de recapitalisation commun et standardisé à déployer de concert avec un programme de formation en entreprise.
  - **Renforcer les programmes de recapitalisation existants** : étendre le Fonds européen de garantie et reproduire les initiatives existantes au niveau des États membres.
  - **Développer des groupes de travail public-privé** : développer des forums public-privé pour mettre au point de nouveaux programmes et mettre en place des programmes de formation en entreprise.
  - **Instaurer un fonds d'investissement public-privé à l'échelle de l'UE** : développer un système public-privé avec un soutien des prix par le secteur public et le soutien du secteur privé en matière d'administration du programme et d'investissement.

- **Lancer des mesures incitatives pour les investisseurs** : introduire des exonérations fiscales sur les plus-values limitées dans le temps et ajuster temporairement les exigences réglementaires en matière de fonds propres et de solvabilité.
- **Réduire le coût de l'émission publique d'actions pour les entreprises** : la levée de capitaux sur les marchés publics est beaucoup plus coûteuse que le financement par l'emprunt et peut s'avérer prohibitive pour les petites entreprises. Ce coût pourrait être réduit grâce à des subventions ou à des régimes d'aide et à une simplification réglementaire du processus de levée de capitaux.
- **Simplifier les règles relatives aux aides d'État** : élargir les critères d'éligibilité aux aides d'État, prolonger les périodes de remboursement et lier le financement du FRR (Fonds de Réponse Rapide) de l'UE à la mise en place de régimes de recapitalisation dans les États membres.
- **Mettre en œuvre l'Union des Marchés des Capitaux et l'union bancaire** : développer les échanges paneuropéens entre les PME, supprimer les obstacles structurels et réglementaires à l'effet de levier bancaire.